

Succession : comment documenter un retrait bancaire suspect ?

Conseils pratiques publié le **03/11/2026**, vu **5 fois**, Auteur : Avocat droit des successions

Un retrait sur le compte d'un parent ne prouve pas un détournement. Voici comment classer les opérations, réunir les justificatifs et préparer un dossier utile au règlement de la succession.

En consultant les comptes d'un parent décédé, vous découvrez plusieurs retraits que vous ne comprenez pas. Un enfant disposait d'une procuration et gérait les dépenses courantes. Faut-il en déduire qu'il s'est approprié de l'argent ? Avant de qualifier les faits, il faut reconstituer les opérations et leur destination.

Le dossier le plus utile n'est pas celui qui contient le plus d'accusations, mais celui qui permet de distinguer une dépense expliquée, une opération encore incertaine et un mouvement susceptible de justifier une demande de restitution.

1. Partir de l'opération, sans présumer de son auteur

Un relevé établit qu'un compte a été débité. À lui seul, il ne démontre pas toujours qui a effectué le retrait, qui a reçu l'argent ni à quoi celui-ci a servi. Une sortie d'espèces peut correspondre aux dépenses du défunt, à une remise d'argent ou à une opération réalisée pour un autre motif.

Pour chaque mouvement, relevez la date, le montant, le compte concerné et le libellé exact. Ajoutez la référence du document qui permet de retrouver l'opération. Si le bénéficiaire n'est pas identifié, écrivez « à déterminer ». N'inscrivez pas le nom d'un proche sur la seule base d'un soupçon.

2. Construire un tableau qui sépare les faits des hypothèses

Un tableau de travail facilite la discussion avec le notaire et l'avocat. Il peut comporter cinq colonnes : date, opération, montant, justificatif disponible et question à résoudre.

Exemple fictif : une personne décède le 12 septembre. Deux mouvements antérieurs apparaissent sur ses relevés.

Date	Opération	Montant	Pièce disponible	Point à éclaircir
3 septembre	Retrait d'espèces	1 200 €	Relevé bancaire	Auteur du retrait et utilisation de l'argent
6 septembre	Paiement par carte	800 €	Relevé et facture d'une prestation pour le défunt	Vérifier la concordance entre facture et paiement

Les débits représentent 2 000 €. Ce total n'est pas pour autant celui d'un détournement établi. Si la facture explique le paiement de 800 €, cette ligne doit être distinguée du retrait de 1 200 € restant à documenter. Celui-ci demeure une opération à expliquer, pas une somme automatiquement recelée.

3. Rapprocher les retraits des pièces de gestion

Pour chaque ligne, recherchez les factures, reçus, correspondances et autres pièces que vous détenez régulièrement. Une copie de la procuration peut aider à déterminer l'étendue des pouvoirs confiés et la période concernée. Conservez les documents complets : un extrait de message isolé peut perdre son sens.

Lorsqu'une personne agit comme mandataire, l'article 1993 du Code civil lui impose de rendre compte de sa gestion. Une procuration ne dispense donc pas de justifier l'emploi des sommes gérées. La portée de cette obligation et les demandes à formuler doivent être examinées au regard de la situation.

Classez les pièces par numéro et gardez une copie intacte des originaux. Ne modifiez pas le contenu des échanges et n'accédez pas à la messagerie ou à l'espace bancaire personnel d'un proche sans autorisation.

4. Demander une explication précise, opération par opération

Une demande factuelle est plus utile qu'une accusation générale. Par exemple : « Le relevé fait apparaître un retrait de 1 200 € le 3 septembre. Pouvez-vous préciser à quoi cette somme a servi et transmettre les justificatifs correspondants ? »

Conservez la demande, sa date et la réponse. Faites apparaître dans le tableau les explications reçues et les pièces encore manquantes. Une absence de réponse ou de facture ne suffit pas, à elle seule, à établir un recel successoral.

Lorsque le conflit est déjà installé, l'avocat peut préparer la demande et définir les documents réellement nécessaires. Il faut aussi vérifier les délais applicables, sans attendre d'avoir reconstitué chaque opération pour solliciter un avis.

5. Faire qualifier les faits avant de réclamer une sanction

Une gestion insuffisamment justifiée, une somme à restituer et un recel successoral ne se confondent pas. Le recel suppose notamment une intention frauduleuse de rompre l'égalité du partage, rappelée par la Cour de cassation le 9 avril 2014, n° 13-16.348.

Si les conditions du recel sont réunies, l'article 778 du Code civil prévoit notamment que l'héritier receleur perd sa part dans les biens ou droits recelés et est réputé accepter purement et simplement la succession. Ces conséquences ne découlent pas automatiquement d'un retrait inexpliqué.

Pour approfondir les qualifications possibles, consultez notre analyse des retraits effectués sur le compte bancaire d'un parent.

Copyright © 2026 Légavox.fr - Tous droits réservés

6. Identifier les documents manquants et la démarche adaptée

Remettez au professionnel un dossier court : tableau des opérations, pièces numérotées, échanges et liste des documents manquants. Précisez ce que vous souhaitez obtenir : une explication, la communication d'une pièce, une restitution ou l'examen d'une action.

Si une preuve doit être conservée ou établie avant tout procès, une mesure d'instruction peut être envisagée sur le fondement de l'article 145 du Code de procédure civile, sous ses conditions. Elle suppose notamment un motif légitime et une mesure légalement admissible ; ce n'est pas un droit général à consulter tous les comptes d'un proche.

À retenir : documenter un retrait suspect consiste à établir les faits, demander des justificatifs et conserver les réponses. La qualification juridique vient ensuite, à partir de l'ensemble des éléments réunis.

Copyright © 2026 Légavox.fr - Tous droits réservés